

Paris, le 7 septembre 2022

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur général de
l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
107, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 2 22/23

Monsieur le Directeur Général,

Au-delà des évaluations nationales en CP, CE1 et des expérimentations à venir en CM1, l'académie d'Amiens généralise des « évaluations académiques » pour la quasi-totalité des niveaux. Ainsi toutes les classes de grande section et de CE2 seront systématiquement concernées par ces évaluations locales. Il y en existera aussi dans toutes les classes de CM2 en éducation prioritaire de l'académie et elles sont proposées au « volontariat » en CM2 hors éducation prioritaire.

Nous dénonçons la démultiplication d'évaluations standardisées qui dépossèdent les professionnels que sont les enseignants de leur action pédagogique et font courir le risque de transformer l'école en une succession de préparation à des tests réducteurs par nature. Les enseignants ne voient pas le sens de ces évaluations qui se multiplient d'années en années et qui augmentent considérablement leur charge de travail, sans plus-value pour leur travail avec les élèves, mais contribuent à la perte de sens de leur métier.

Nous vous demandons de ne pas donner un caractère obligatoire à ces évaluations académiques et de permettre aux seuls volontaires de mener ces évaluations, s'ils considèrent qu'elles sont utiles aux démarches pédagogiques qu'ils ont conçues.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et des suites que vous pourrez lui donner.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'Education.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à :

- M. Laurent Crusson
- M. Thomas Leroux